

Protocole du débat



Sommaire

Fonctions

Présidence

Président

Modérateur

Officiel

Délégués

Secrétariat

Règlement

Débat Général

Présidence

Délégués

Blâmes

Savoir-vivre du comité virtuel

Exigences Techniques

Définitions du protocole de débat

Motions, points et demandes

Liste des orateurs

Discours

Céder la parole

Séance de questions extraordinaires

Caucus Modéré

Caucus Simple

Vote

Projet de la Résolution

Protocole du débat



Dialogues

Protocole au début de toutes les sessions

Liste des présences

Début de la session

Ouverture de l'agenda

Vote

Liste des orateurs

Session des questions extraordinaires

Caucus Modéré

Caucus Simple

Vote

Projet de résolution

Vocabulaire non reconnu par l'ONU

...

Protocole du débat



Fonctions

Présidence

Président

Il est chargé d'écouter l'ensemble du débat et de s'assurer que les pays respectent la position de leur délégation. Il approuve également toutes les décisions du comité et peut suggérer des motions, en plus il sera responsable de vérifier tous les messages privés envoyés par Zoom.

En cas de problèmes techniques, le président sera chargé de poursuivre le débat.

Le président représente la plus haute autorité au sein de l'assemblée (à part le Secrétariat Général) pour cela il a le droit de suspendre le débat et le remettre sur une propre voie. Il est responsable de vérifier la conformité de toutes les positions officielles rendues par les délégations présentes pendant la première session de la commission.

Modérateur

Il est responsable de la médiation et de l'information de tout membre de la commission. Il ouvre l'assemblée et veille sur la conformité de la liste des orateurs et du caucus modéré. C'est le contact formel entre les délégués et la présidence. Il peut transférer temporairement ses fonctions et obligations à un autre membre de la Présidence ou au représentant du Secrétariat du Forum BIMUN.

Officiel

Il est chargé de saisir l'intégralité des activités, déclarations et événements, les motions, mesurer le temps de parole des orateurs et des caucus. Il enregistre les votes pour le projet de résolution et fait l'appel des délégués. Il enregistre toute l'activité dans le logiciel du Forum BIMUN.

Protocole du débat



Délégués

Les représentants des pays au sein de la commission. Ils chercheront des solutions aux sujets du débat de la commission de manière diplomatique et ordonnée, en fonction de la position officielle de leur pays.

Les délégués sont censés rendre la position officielle de leur pays à la présidence lors de la première session.

Secrétariat

Le Secrétariat est le comité d'organisation du Forum BIMUN, il est divisé en plusieurs sous-secrétariats (Secrétaire Général et les Secrétariats Académique ; Administratif, Logistique, de Relations Publiques). Les délégués répondent principalement aux sous-secrétaires académiques, aux coordinateurs académiques et aux secrétaires généraux.

Règlement

Débat général

1. Arriver à l'heure à toutes les séances, sinon le délégué aura un avertissement.
2. Ne pas consommer d' aliments pendant le débat.
3. Ne pas utiliser d' appareils électroniques pendant le débat (à l'exception de l'appareil utilisé pour assister au débat).
4. Maintenir une position diplomatique et courtoise.
5. Porter une tenue appropriée.
6. Respecter la décision de la présidence comme définitive.
7. Utilisation de la carte d'identité du délégué fournie par le Secrétariat BIMUN est obligatoire.

Protocole du débat

8. Toujours communiquer en utilisant la langue officielle de la commission.
9. L'utilisation inappropriée de messages privés sera sanctionnée.
10. Avoir du respect pour tous les participants de l'assemblée, qu'il s'agisse de la présidence, des secrétaires, des délégués, des conseillers, des enseignants, de la presse et du personnel d'entretien.
11. Si un délégué ou membre de la présidence ne remplit pas sa fonction, les délégués ou la présidence sont obligés de le signaler au Secrétariat Académique ou au Secrétaire Général afin qu'ils puissent être remplacés immédiatement.

Présidence

1. L'officiel, le président et le modérateur ne peuvent pas influencer les décisions des délégués à moins que les délégués contredisent la position de leur délégation.
2. Représenter toujours le forum BIMUN avec dignité

Délégués

1. Rendre une position officielle écrite lors de la première session et la suivre durant le débat.
2. Ne pas établir de contact avec d'autres délégués ou les observateurs. Pour communiquer avec eux, cela se fera par les messages de zoom privé (sauf pour les observateurs, il ne peut y avoir de contact).
3. Parler à la troisième personne grammaticale. Tous les discours doivent commencer par "M. le président / Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués..."
4. Utiliser le vocabulaire reconnu par l'ONU.
5. Aucun délégué ne peut quitter la commission pendant le débat sans l'autorisation préalable de la présidence.

Protocole du débat

Blâmes

Aucun délégué qui a déjà été blâmé ne peut obtenir aucune reconnaissance ou récompense, bien qu'elle soit pour le meilleur délégué ou le meilleur argument.

Lorsqu'il est blâmé une deuxième fois, le délégué ne pourra plus accéder à la session ou sera invité à quitter. La troisième ne sera plus la bienvenue au Forum.

Les raisons justifiant un blâme:

1. Arriver en retard à la session.
2. Consommer de la nourriture (y compris de la gomme). Le troisième avertissement sera un blâme.
3. Ne pas respecter le code vestimentaire. Si le délégué enlève un vêtement sans autorisation de la présidence, il aura droit à un avertissement, le troisième avertissement sera un blâme.
4. Manifester une position non-diplomatique. Le troisième avertissement sera un blâme.
5. Faire usage d'une catégorie grammaticale qui soit différente de la troisième personne. Le troisième avertissement sera un blâme.
6. Établir des contacts avec les autres délégués, la présidence, la presse et les observateurs pendant le débat. Le troisième avertissement sera un blâme.
7. Faire un mauvais usage des points, des motions, des pancartes, céder la parole à un autre délégué d'une manière inappropriée comme lorsqu'un délégué n'accepte pas parce qu'il ne l'avait pas demandé au délégué orateur ou, il avait demandé au délégué orateur d'avoir la parole et n'a pas accepté. Dans ce cas, cela sera un avertissement immédiat ou droit de réponse. Le troisième avertissement sera un blâme.
8. Utilisation du vocabulaire très percutant et non reconnu par l'ONU.

Protocole du débat

9. Utilisation de n'importe quel appareil électronique. Au moins que la présidence ne l'approuve (à l'exception de l'appareil utilisé pour assister au débat). Le troisième avertissement sera un blâme.

Savoir-vivre du comité virtuel

1. Gardez toujours la caméra allumée, en cas de problèmes techniques, prévenez la Présidence.
2. Toutes les communications entre les délégués seront dirigées à travers la Présidence via le chat zoom en mode privé.
3. En cas de perte de connexion ou d'urgence, les délégués doivent envoyer un message aux faculties
4. Gardez le microphone éteint, sauf si la table vous donne la parole.
5. Chaque délégué doit écrire le nom du pays qu'il représente .
6. La photo de profil du délégué dans l'application du Zoom doit montrer la pièce d'identité fournie par le Comité de BIMUN.
7. La participation dans l'Assemblée est demandée par l'option - <<lever la main>> depuis l'application du ZOOM.

Exigences Techniques

1. Pour le débat, les délégués doivent
2. Utiliser un ordinateur avec une webcam.
3. S'assurer d'une connexion d'internet stable.
4. Être dans un espace sans bruit, au cas où il serait nécessaire d'avoir des écouteurs à portée de main.
5. Utiliser un fond d'écran de la délégation fourni par le Comité de BIMUN.

Protocole du débat

6. Avoir l'application nécessaire pour le débat Zoom avec les dernières actualisations mises à jour.

Link pour Zoom: <https://zoom.us/>

Définitions du protocole de débat

Motions, points et demandes

Pour demander une motion, un point ou une demande, vous devrez lever la pancarte et mentionner cette demande.

Si un délégué soulève sa pancarte pendant le discours d'un délégué, il devra mentionner un point ou une demande, si c'est accidentel, il sera averti d'arrêter de jouer avec sa pancarte.

Dans le cas où le délégué souhaite demander un point de privilège personnel, il peut lever sa pancarte ou de préférence envoyer sa demande par message privé.

Dans les applications, il suffit de mentionner la demande, c'est-à-dire d'éviter de dire la demande. Exemple: "Droit de réponse".

Motions

La motion	Utilisation
Ouvrir la session	Après avoir fait l'appel, la présidence ouvre la session.
Ouvrir une session extraordinaire de questions.	Lorsqu'un délégué veut demander à un délégué quelque chose qui vient de se produire sur la liste des orateurs.
Ouvrir un caucus modéré.	Lorsqu'un délégué veut éviter les deux protocoles et rendre le débat plus fluide.

Protocole du débat

Ouvrir un caucus simple.	Lorsque les propositions développées sont prêtes et que leur rédaction officielle doit être effectuée.
Fermer la session.	Quand la session arrive à son terme et doit être fermée.
Prolonger le caucus modéré ou simple.	Une fois le temps de l'un d'eux écoulé, un autre délégué peut demander de prolonger le caucus d'une durée d'une seconde de moins que la durée du caucus précédent.
Prolonger le temps de la liste des orateurs.	Changer l'heure à laquelle les délégués prennent la parole devant l'assemblée.
Ouvrir l'agenda.	Lorsque le délégué souhaite établir un sujet à discuter.
Ouvrir la liste des orateurs.	Commencer à présenter officiellement la position de chaque pays.
Procéder à la lecture du projet de résolution.	Les co-rapporteurs ou cosignataires lisent le projet de résolution devant l'assemblée.
Procéder au processus de vote pour le projet de résolution.	Vote pour définir officiellement le projet de résolution.

Points

Points	Utilisation
Informations parlementaires	Lorsque le délégué a besoin d'une information spécifique sur le débat.

Protocole du débat

Ordre	Si on observe qu'un délégué maintient pas une position diplomatique.
Privilège personnel	Lorsque le délégué a un besoin personnel, souhaite être ajouté à la liste des orateurs ou ouvrir un bref préambule.
Pertinence	Lorsque le comité s'éloigne du sujet du débat.

Demandes

Demande	Utiliser
Droit de réponse	Lorsqu'un délégué offense son homologue ou fait de fausses accusations.

Ouverture d'agenda

Le délégué devra lever sa main virtuelle pour choisir le sujet avec lequel sa délégation souhaite ouvrir le débat au sein de la commission. «Motion d'ouvrir l'agenda avec le sujet A / B ». Si un délégué veut présenter des arguments en faveur de l'autre sujet, il devra attendre que le modérateur ouvre l'option. Ensuite, l'Assemblée procède au vote.

Liste des orateurs

Cette liste mettra les pays des délégués qui lèvent leur pancarte afin qu'ils aient la parole. Au début du débat, un délégué propose du temps pour la liste des orateurs et la présidence décide de l'accepter ou non. Il lui reste un minimum de 30 secondes et un maximum de 3 minutes, bien qu'il prenne habituellement une minute.

Discours

Lorsque le délégué arrive devant l'assemblée, il doit parler en marge du temps établi. Lorsqu'il reste 10 secondes avant la fin du temps imparti l'officiel va le signaler, le modérateur demandera au délégué de conclure.

Protocole du débat

Céder la parole

Lorsque le délégué dispose encore du temps de la parole mais a déjà prononcé son discours, il peut la céder à la présidence, aux questions et commentaires ou à un autre délégué.

1. À la Présidence:

Lorsque le délégué termine son intervention, il doit dire «je cède la parole à la Présidence», et la présidence indiquera le temps cédé.

2. Aux commentaires et questions:

«Je cède la parole aux questions et commentaires », les autres délégués peuvent lever leur pancarte et poser des questions.

3. À un autre délégué:

«Je cède la parole au délégué de...», le délégué à qui la parole a été attribuée peut parler pendant le temps restant. À utiliser uniquement si l'autre délégué l'avait demandé à l'avance.

Caucus

Modéré

Un long temps du débat continu où les délégués restent assis à leur place, lorsqu'un délégué veut prendre la parole, il doit lever sa pancarte une fois qu'un délégué a fini de parler. Le temps recommandé est de 20 à 35 minutes.

Lorsqu'un délégué veut prendre la parole, il doit lever sa pancarte ou sa main virtuelle une fois qu'un autre délégué a fini de parler.

Si vous voulez prolonger le temps du caucus modéré, le temps doit être inférieur d'une seconde au temps du caucus précédent.

Simple

Le temps où les délégués peuvent se rencontrer de manière informelle pour parler et élaborer leur projet de résolution. Dans la modalité virtuelle, les alliances travaillent dans les breakout rooms de Zoom. Le temps recommandé est de 20 à 35 minutes.

Vote

Motions

Pour qu'une motion soit approuvée, plus de la moitié (50% + 1) des délégués doivent l'approuver. Les délégués devront déterminer s'ils sont pour, contre ou s'abstiennent.

Projet de la Résolution

Document spécifiant les propositions pour résoudre le sujet choisi. Toutes les propositions doivent être spécifiées d'une manière formelle. Avant qu'il ne soit approuvé par l'assemblée et la présidence, ce document est appelé un projet de résolution, qui ne doit pas forcément suivre un format officiel.

Séance extraordinaire des questions

Un ou plusieurs délégués posent leur question à un délégué qui vient de passer sur la liste des orateurs. Pendant que l'assemblée est sur le point de voter pour le projet de résolution, la présidence recommandera d'ouvrir une session extraordinaire de questions illimitées.

Projet de la Résolution

Une résolution est une expression formelle d'opinion ou d'intention émise par un comité ou une assemblée. Cette résolution est souvent la solution à un problème posé. Elle est soumise et votée par des délégués.

1 – Montrer la réalité du problème et la nécessité d'agir

Après avoir défini le problème, faites vos recherches, les délégués font la liste des actions déjà menées, des lois et résolutions existantes, et s'informent sur la position des différents pays et partis politiques, et en particulier du sien, sur la question.

2 – Proposer des solutions

Il est important de développer un plan d'action conforme à la politique du parti que les délégués représentent et à l'intérêt de leur pays. Il serait préférable qu'elle soit acceptable pour la majorité des délégués de l'ONU. En la préparant, les délégués doivent la considérer sous différents angles: économique, politique, militaire, social ou environnemental.

3 – Justifier le plan d'action

Les délégués doivent être prêts à défendre leur plan d'action point par point au moyen de chiffres et d'arguments. Il faut donc anticiper les critiques et préparer les arguments pour les contrer.

Les délégués doivent être particulièrement attentifs au format et à la mise en page :

Protocole du débat

Il faut souligner les verbes, veiller à la ponctuation, à la numérotation des clauses opératives mais pas des clauses de préambule, etc.

Les résolutions doivent être concises et précises et refléter le point de vue du pays représenté.

L'en-tête

L'en-tête contient différentes informations dont le titre de la résolution, le comité pour lequel elle est présentée et les nations qui la parrainent. Exemple:



Projet de Résolution



Résolution 1

Commission de Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) **(nom du comité qui votera la résolution)**

Porte-parole : Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine. **(Pays qui exposeront la résolution en dans le comité et puis à l'Assemblée Générale)**

Membres Signataires : Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine, Italie, Côte d'Ivoire, France, Suisse, Mexique, Danemark, Luxembourg, Finlande.

(pays co signataires qui soutiennent la résolution ou parfois veulent simplement que la résolution soit soumise au vote sans toutefois la soutenir pleinement dans sa rédaction première)

Sujet : **"Combustibles fossiles versus énergies renouvelables en transition vers le XXI^e siècle." (intitulé du sujet traité)**

Protocole du débat

Clauses de préambule pour l'introduction

À l'intérieur du préambule de la résolution, les clauses de préambule expliquent les raisons de la résolution et décrivent les raisons principales des propositions qui suivent.

Les clauses de préambule doivent être en mesure d'expliquer brièvement l'histoire et les raisons du problème soulevé, de façon à démontrer qu'il relève bien de la commission concernée et que la résolution est véritablement justifiée. Elles peuvent appuyer sur des résolutions passées de l'ONU, des précédents légaux, divers points de la Charte des Nations Unies ou d'autres documents jugés pertinents. Les clauses de préambule peuvent aussi chercher à faire appel aux volontés humanitaires des autres pays membres ou au bon sens et au jugement des différents délégués, dans certaines situations particulières.

- Elles sont utilisées dans l'introduction.
- Elles doivent être rédigées en italique.
- Une virgule est placée à la fin de chaque clause.
- Le minimum est de 4.
- Elles ne peuvent pas se répéter.

Exemple:

Accueillant
Affirmant
Alarmé par
Approuvant
Ayant à l'esprit
Ayant examiné
Confiant
Conscient
Considérant
Convaincu
Désireux
Encouragé par
Estimant
Exprimant
Félicitant

Gravement préoccupé
Notant (avec
regret/plaisir)
Observant
Persuadé
Prenant en compte
Réaffirmant
Réalisant
Reconnaissant
Regrettant
Rappelant
Se félicitant
Soucieux
Souhaitant
Soulignant
Tenant compte de

Protocole du débat

Introduction : (Avant d'écrire les propositions des actions à prendre, il est nécessaire d'introduire le sujet.)

Pour l'Assemblée Générale, (nom du comité suivi par les Clauses de Préambule)

Ayant à l'esprit, des nombreux dommages environnementaux causés par l'utilisation des combustibles fossiles et conscients de la gravité du problème environnemental, nous, délégués de Programme des Nations Unies pour l'Environnement, nous nous sommes réunis afin de discuter des différents problèmes que nos pays rencontrent dans la transition énergétique , **(Utilisez les point-virgules pour séparer les Clauses de Préambule)**

Alarmés par, différentes recherches environnementales, nous avons parlé avec la même voix lors de ces dernières assemblées. Nous sommes tous d'accord sur le besoin d'une transition vers les énergies renouvelables beaucoup plus efficace et rapide, désireux d'un avenir propre et durable ,

Soulignant, l'importance de la production de l'électricité à partir de l'énergie verte, nous avons discuté de différentes propositions afin de sauver notre planète ,

Clauses Opératives pour les solutions proposées

Les clauses opératives énumèrent les recommandations d'actions, ou expriment une opinion favorable ou défavorable sur tel ou tel aspect de la situation présente. Ces clauses peuvent demander que des Etats membres, le Secrétariat, une agence ou un corps des Nations unies passent à l'action. Ces actions peuvent être aussi larges que de dénoncer une situation ou un appel à la négociation, ou peuvent être précises et demander un appel pour un cessez-le-feu ou en un engagement financier pour un projet précis.

Accepte	Exhorte
Accueille	Exige
Appelle	Invite
Apprécie	Lance un appel
Approuve	Presse
Autorise	Prie
Cherche	Proclame
Décide*	Propose
Déclare en conséquence	Réaffirme
Déplore	Recommande
Demande*	Regrette
Encourage	Se déclare prêt
Engage	Soutient
Espère	Transmet

Les clauses d'action commencent par un verbe actif au présent et sont suivies d'un point-virgule. Le premier mot de chaque clause opérative doit être souligné (voir le tableau ci-après).

Protocole du débat

- Elles sont utilisées dans les propositions.
- Elles faut les souligner.
- Un point-virgule est placé à la fin de chaque clause.
- Le minimum est de 6.
- Elles ne peuvent pas se répéter.

Exemple:

Solutions considérées à court terme: (Énumérer les propositions que les membres signataires ont décidé de mettre en œuvre.)

1. Tenant compte de la nécessité pour chaque pays de s'impliquer dans le processus de la transition vers les énergies propres, le comité du PNUE propose d'identifier dans chaque pays les ressources climatiques qui favorisent le développement d'un type d'énergie comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire ou l'hydroélectricité, pour créer une opportunité d'investissement dans ce secteur ;
2. Fait appel aux centres de recherche pour identifier et rechercher de nouvelles sources pour renforcer l'industrie des énergies renouvelables, ainsi que pour identifier les moyens de stocker et de transmettre ces ressources à d'autres pays en difficulté ;
3. Cherche la création d'un objectif commun pour tous les pays d'éliminer progressivement la consommation d'énergie fossile d'ici 2030 pour réaffirmer l'engagement de toutes les délégations en faveur d'une transition énergétique efficace ;
4. Met en œuvre des trains électromagnétiques dans différentes parties du monde et dans différents pays qui pourraient soutenir le développement du commerce international, ainsi que le transport, de manière durable et efficace. Déclare en conséquence la création d'un système de transport international qui pourrait investir dans le projet mentionné ci-dessus ;

Procédure de débat - Dialogues

Protocole au début de toutes les sessions

Faire l'appel

Protocole du débat

Au début de chaque session, la Présidence fait l'appel. Le modérateur demande aux délégués de répondre «présent» ou «*présent et votant*» lorsqu'ils seront appelés.

Lors de l'appel, si le délégué répond «Présent et votant», il est obligé de ne jamais s'abstenir de vote lors de cette session. Si le délégué souhaite s'abstenir à un moment donné, appelé, devra dire "présent".

Après avoir fait l'appel, la présidence devra ouvrir la session.

Lors de la première session, au début la présidence ouvre officiellement la session et par la suite, l'ordre du jour devra être ouvert avec un sujet choisi par un vote.

Exemple:

Modérateur: Délégués, nous allons commencer par faire appel à toutes les délégations. Vous devez lever votre pancarte et dire présent et votant.

Ouvrir la session

Modérateur: Délégués, l'assemblée est ouverte; y a-t'il une motion dans l'Assemblée?

Délégué qui a levé la pancarte ou la main virtuelle: Motion pour ouvrir la session.

Modérateur: Accordé. Délégué qui soutient la motion?

Le délégué qui a proposé la motion passera premier, ensuite celui qui a soutenu la motion, puis les autres délégués qui ont déclaré la volonté d'y participer.

Ouverture de l'agenda

Le délégué devra lever sa pancarte pour choisir le sujet avec lequel sa la délégation souhaite ouvrir le débat au sein de la commission. «Motion d'ouvrir l'ordre du jour avec le sujet A / B ». Si un délégué veut présenter des arguments en faveur de l'autre sujet, il devra attendre que le modérateur ouvre l'option. Ensuite, l'Assemblée procède au vote.

Protocole du débat

Exemple:

Modérateur: Délégués, l'assemblée est ouverte; est-ce qu'y a-t-il une motion dans l'assemblée?

Délégué qui a levé la pancarte ou la main virtuelle : Motion pour établir l'agenda.

Modérateur: C'est en ordre délégué. Avec quel sujet?

Délégué: Avec le sujet A.

Modérateur: Y-a-t-il une autre délégation qui soit en faveur et uniquement en faveur du sujet B?

- S'il n'y en a pas

Modérateur: Maintenant nous allons débattre sur le sujet A.

- S'il y en a :

Modérateur: La Présidence reconnaît le délégué ... pour parler devant l'assemblée en faveur et uniquement en faveur du sujet A.

Modérateur: Établissez délégué.

Modérateur: La Présidence reconnaît le délégué ... pour parler devant l'assemblée en faveur et uniquement en faveur du sujet B.

Modérateur: Établissez délégué.

Vote

Après une demande de motion, le modérateur demande des votes pour, contre et abstentions, si la majorité vote, la motion est adoptée (les abstentions comptent pour un vote en faveur, sauf sur la résolution), et si la majorité vote contre, la motion n'est pas adoptée.

Le vote pour projet de résolution sera fait comme lors de l'appel individuel.

Protocole du débat

Modérateur: Nous allons continuer avec la votation du sujet A. Pour ; Contre, Abstentions.

Liste des orateurs

Après avoir défini le sujet, la présidence ouvre la liste des orateurs avec une durée de parole précise, de préférence 1 minute, avec la motion: «motion pour ouvrir la liste des orateurs avec le temps de parole d' 1 minute». Lorsque la présidence définit le temps de parole, elle demande ce que les autres délégués souhaitent ajouter à la liste, puis les délégués lèvent leur pancarte pour voter. Si la présidence constate qu'un délégué ne participe pas au débat, il peut être ajouté à la liste des orateurs et sera encouragé à participer.

Lors de la première session, devant l'assemblée se présenteront entre 7 et 10 délégués pour pouvoir ouvrir un caucus modéré. Au cours des sessions suivantes, la présidence peut décider le moment de l'ouverture d'un caucus modéré.

Par la suite, un délégué se rend devant l'assemblée pour prononcer son discours, le modérateur ouvrira l'assemblée et demandera s'il y a une motion, alors les délégués auront la possibilité d'ouvrir une session de questions au délégué qui venait de prendre la parole.

Exemple:

Modérateur: Délégués l'Assemblée est ouverte, est-ce qu'il y a une motion dans l'Assemblée?

Délégué: Motion pour ouvrir la liste des orateurs.

Modérateur: Accordé délégué, pour combien de temps?

Délégué: Le temps que la présidence considère.

Protocole du débat

Modérateur: La présidence considère (de 30 secondes à 3 minutes) souhaitez-vous rétablir?

Délégué: Motion pour ouvrir la liste des orateurs avec le temps de (de 30 secondes à 3 minutes).

Modérateur: Délégué qui soutient la motion.

Modérateur: Délégués en faveur; contre; abstentions.

Modérateur: La Motion est en ordre.

Modérateur: Y-a-t-il une autre délégation qui souhaite être ajoutée à la liste des orateurs? Levez votre pancarte s'il vous plaît.

La Présidence reconnaît la délégation ... pour parler devant l'Assemblée pendant 1 minute.

Session extraordinaire de questions

Le délégué devra lever sa pancarte et dire: «Motion pour ouvrir un session extraordinaire de ... questions pour la délégation de ... ». Le délégué doit mentionner le nombre de questions qui seront posées (de préférence 2 ou 3 questions). Dans le cas contraire, la présidence lui demandera combien il en voudrait poser. Après le vote, le délégué visé sera invité à: accepter ou refuser, dans le dernier cas, la motion ne passe pas, dans le premier cas, le délégué devra passer devant l'Assemblée pour y répondre aux questions.

En passant devant l'assemblée, le délégué qui demande attendra que le modérateur demande "Précisez s'il vous plaît", si le délégué veut faire référence à un commentaire précédent devra dire:

Délégué : Motion pour ouvrir la session extraordinaire de questions pour le délégué...

Protocole du débat

Modérateur: Combien de questions?

Délégué: Les questions que la Présidence considère.

Modérateur: La présidence considère 2 questions et un suivi. Qui soutient la motion?

Modérateur: Délégué ... soutient la motion. Votes en faveur, contre, abstention.

Modérateur: Délégué acceptez-vous les questions?

*Désolée délégué, la délégation... n'accepte pas de questions en ce moment.

* Délégué: Point de privilège personnel.

Modérateur: Établissez.

Délégué: Pour ouvrir un bref préambule.

Modérateur: Accordé, procédez.

Le délégué qui demande n'a qu'une seule option. Quand la réponse termine, le prochain délégué qui a rejoint la motion peut poser une autre question ou dire qu'elle avait déjà été répondue lors de la première intervention.

Caucus modéré

Déjà lorsque la Présidence considère qu'un caucus modéré peut être ouvert, un délégué peut demander la motion:

Cas 1 (sans préciser la durée):

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus modéré.

Modérateur: Accordé délégué, pour combien de temps?

Délégué: Le temps que la présidence considère.

Modérateur: La Présidence considère ... Souhaitez-vous rétablir?

Protocole du débat

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus modéré avec la durée de ...

Modérateur: Délégué qui soutient la motion? Votes en faveur, en contre, abstention. La motion passe. / Accordé .

Cas 2 (en précisant la durée):

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus modéré avec la durée de ...

Modérateur: Accordé.

Ensuite, le vote a lieu.

Dès que le temps est écoulé, le modérateur avisera le dernier orateur et simultanément l'assemblée. Immédiatement après l'ouverture du Forum, les délégués peuvent prolonger le délai.

Caucus simple

Les observateurs devront quitter la commission en ce moment.

Pour l'ouvrir, la présidence doit déterminer si les délégués sont prêts pour rédiger leur projet de résolution.

Cas 1 (sans préciser la durée):

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus simple.

Modérateur: Accordé délégué, pour combien de temps?

Délégué: Le temps que la Présidence considère.

Modérateur: La Présidence considère ... Souhaitez-vous rétablir?

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus simple avec la durée de ...

Modérateur: Accordé

Cas 2 (en précisant la durée)

Protocole du débat

Délégué: Motion pour ouvrir un caucus simple avec la durée de ...

Modérateur: Accordé .

Ensuite, le vote a lieu.

Dès que le temps est écoulé, le modérateur avisera le dernier orateur et simultanément à l'assemblée. Immédiatement après l'ouverture de l'assemblée, les délégués peuvent prolonger le délai.

Vote pour le projet de résolution

Les observateurs devront quitter la commission en ce moment.

Ayant fini d'écrire le projet de résolution, le modérateur proposera une motion pour lire le projet de résolution. Après sa lecture, la commission procède à une session extraordinaire de commentaires et de questions illimitée et dès qu'elle termine, une motion peut être ouverte pour passer au processus de vote du projet de résolution éventuelle qui devra être approuvée par les deux tiers parties (2/3) de la commission. Il y aura 3 votes, lors du premier les délégués ont le droit d'être en faveur, contre ou m'abstenir, tandis que dans le second et le dernier, les abstentions ne seront pas autorisées.

Vocabulaire non reconnu par l'ONU

Argent	Utilisez: Ressources économiques
Tuer	Utilisez: Exécuter
Guerre	Utilisez : Conflits armés
Pauvre	Utilisez : Défavorisé(s)
Sous-développé	Utilisez: En cours de développement

Veillez consulter les sujets du débat et les formulaires de Guide des Nations et Position Officielle en guise de préparation pour le Forum BIMUN.